



Lever les contraintes à l'entrepreneuriat et à l'investissement privé au Burundi: Entre libéralisation et facilitation de l'investissement

► Configuration du secteur privé du Burundi : Un potentiel entrepreneurial à convertir en moteur de développement durable du Burundi

Le secteur privé burundais est dominé par les micros et petites entreprises, qui représentaient en 2018 respectivement 59% et 33% des entreprises, contre 3% et 5% respectivement pour les moyennes et grandes entreprises (INSBU, 2018). Le secteur privé burundais contribue à environ 78,5 % au PIB et 96,6% de l'emploi total (dont 96% d'emploi informel) contre 3,4% pour le secteur public.

La prépondérance de l'informalité est favorisée notamment par un environnement des affaires peu propice, la faiblesse du capital et des déficits institutionnels. Selon l'étude de la banque mondiale sur le Diagnostic du secteur privé, Les MPME formelles et informelles représentent plus de 90 % des entreprises et pourraient devenir des moteurs de la création d'emplois et de la transformation économique. Le succès du secteur privé burundais dépendra de la dynamique positive de l'entrepreneuriat, de l'amélioration de la productivité des MPME, de l'élargissement de l'accès aux marchés et de l'intégration des entrepreneurs locaux dans les chaînes de valeur locales, régionales et mondiales.

Auteur: **Dr Salomon NSABIMANA**
chercheur au CDE

Burundi, Mars 2026

Op Ed Burundi Investissement

Lever les contraintes à l'entrepreneuriat et à l'investissement privé au Burundi : entre libéralisation et facilitation de l'investissement

Dr Salomon Nsabimana

Configuration du secteur privé du Burundi : Un potentiel entrepreneurial à convertir en moteur de développement durable du Burundi

Le secteur privé burundais est dominé par les micros et petites entreprises, qui représentaient en 2018 respectivement 59% et 33% des entreprises, contre 3% et 5% respectivement pour les moyennes et grandes entreprises (INSBU, 2018). Le secteur privé burundais contribue à environ 78,5 % au PIB et 96,6% de l'emploi total (dont 96% d'emploi informel) contre 3,4% pour le secteur public. La prépondérance de l'informalité est favorisée notamment par un environnement des affaires peu propice, la faiblesse du capital et des déficits institutionnels. Selon l'étude de la banque mondiale sur le Diagnostic du secteur privé, Les MPME formelles et informelles représentent plus de 90 % des entreprises et pourraient devenir des moteurs de la création d'emplois et de la transformation économique. Le succès du secteur privé burundais dépendra de la dynamique positive de l'entrepreneuriat, de l'amélioration de la productivité des MPME, de l'élargissement de l'accès aux marchés et de l'intégration des entrepreneurs locaux dans les chaînes de valeur locales, régionales et mondiales. Ce qui implique un besoin de lever les freins institutionnels, fiscaux et réglementaires et transversaux afin de convertir le potentiel entrepreneurial en moteur de développement durable du Burundi en leur permettant de : se créer facilement, se formaliser sans charges excessives, se développer dans un environnement stable, et accéder aux ressources et marchés nécessaires.

Entre libéralisation et facilitation de l'investissement : Coupler le « laisser faire le marché » et la « création » d'un environnement proactif, capable de réduire les coûts de transaction et les incertitudes

Au Burundi, l'amélioration du climat des affaires repose plus uniquement sur la libéralisation économique, entendue comme la réduction des barrières à l'entrée et la déréglementation des marchés. Certes, cette approche a permis d'ouvrir davantage l'économie et d'attirer certains flux d'investissements, mais elle montre ses limites dans un contexte marqué par des contraintes structurelles persistantes. Ainsi, l'enjeu majeur réside dans le passage d'une logique de libéralisation à une dynamique de facilitation de l'investissement qui, non seulement met l'accent sur la simplification des procédures administratives, la transparence réglementaire, mais aussi garantit la sécurisation juridique des investisseurs et l'accompagnement tout au long du cycle de vie des projets. En tant que porte d'entrée des opérateurs économique, l'Agence de développement du Burundi (ADB) accorde des incitations fiscales et non fiscale pour la création des entreprises certes, mais il est important de renforcer les stratégies de facilitation des investissements post-établissement des entreprises.

Faciliter l'investissement : un levier stratégique pour réduire les contraintes transversales à la croissance du secteur privé

Au Burundi, l'accès au capital est cité comme une contrainte majeure par les entrepreneurs et le capital des entreprises du Burundi est inférieur à la moyenne africaine (BAD, RAPPORT PAYS 2025-BURUNDI). De plus, sur la période 2000-2023, le taux d'investissement privé du pays était en moyenne de 9,7% du PIB contre une moyenne africaine de 14,8% du PIB, et le Burundi compte très peu d'entreprises formelles. Selon l'étude de la Banque mondiale (2022) sur le diagnostic du secteur privé, les distorsions du marché causées par l'absence de règles du jeu équitables dans les marchés publics entravent la productivité et la croissance du secteur privé au Burundi. Dès lors, le Burundi a besoin d'aller au-delà de favoriser l'offre de capital de démarrage et arriver rendre l'investissement effectif, fluide et orienté vers des résultats de développement concrets. Ce qui implique des stratégies de lever les contraintes

transversales à l'investissement dans son ensemble : le déficit d'infrastructures en matière de transport, d'énergie et numérique, les problèmes fonciers, l'accès aux financements, etc.

Facilitation de l'investissement post-établissement : Vers les à travers la promotion de l'expansion et diversification à travers la facilitation de l'investissement pour le développement

La facilitation post-établissement se veut un mécanisme d'accompagnement et de renforcement de l'impact des mesures initiales. Pour lever les contraintes à l'investissement privé, le Burundi, à travers l'ADB, aura à développer des stratégies pour accompagner l'expansion et la diversification des entreprises déjà établies. Ce qui implique des initiatives multidimensionnelles : financement adapté, soutien technique pour de nouveaux produits, intégration dans des chaînes de valeur régionales et internationales, digitalisation et accès à des réseaux professionnels.

Selon le classement de 2024, le Burundi est caractérisé par de faibles performances en efficacité de la mobilisation des revenus (score de 3,5 sur 6) et l'environnement de réglementation des activités commerciales (score de 3 sur 6). De plus, le Burundi est caractérisé par une faible mobilisation des Investissements directs étrangers avec 33 millions de \$USA (soit 1,0% du PIB) en 2024. De ce point de vue, le Burundi a besoin de s'inscrire dans la perspective de l'organisation mondiale du commerce (OMC) pour développer un véritable mécanisme de facilitation de l'investissement pour le développement. Au-delà de la simplification des démarches, la publication claire des lois et la coopération internationale pour réduire les obstacles bureaucratiques, l'ADB aura à renforcer les stratégies qui renforcent la confiance des investisseurs pendant le cycle de vie de l'entreprise et même après l'établissement.

Conclusion et recommandations : S'attaquer à l'équation entrepreneuriale burundaise à travers l'équilibre entre libéralisation, facilitation de l'investissement pour le développement

Dans un contexte de prépondérance du secteur informel, et avec un taux d'investissement global 25% du PIB et un taux d'investissement de 13% du PIB, le Burundi a besoin de réaliser l'équilibre entre libéralisation, facilitation et standards

internationaux. Ce qui implique un changement de paradigme : passer d'une logique passive d'attraction des investisseurs à une approche proactive de gestion stratégique de l'investissement. Certes des efforts sont à consentir pour attirer des capitaux, mais aussi il faudra des stratégies pour maximiser leur impact économique et social, en alignant les politiques d'investissement sur les priorités nationales de développement. En définitive, pour lever les contraintes à l'entrepreneuriat et à l'investissement privé au Burundi, il s'avère important prendre des mesures qui renforcent la confiance et sécurisent l'environnement entrepreneurial et de l'investissement tout en tenant compte du secteur informel et des contraintes structurelles des PME au Burundi.

Pour lever efficacement les contraintes à l'investissement privé, le Burundi doit opérer un virage stratégique en mettant en place (i) un **parcours investisseur « zéro friction »** fondé sur la digitalisation intégrale des démarches, des délais garantis et une simplification réelle des procédures ; (ii) **institutionnaliser un dispositif d' « aftercare au sein de l'ADB »** pour accompagner les entreprises après leur installation, résoudre rapidement les blocages et soutenir leur expansion ; et (iii) **orienter les incitations vers des investissements à fort impact** à travers des contrats de performance liant les avantages accordés à des résultats concrets en matière d'emplois, d'exportations et de contenu local, en cohérence avec les principes de facilitation de l'investissement pour le développement promus par l'Organisation mondiale du commerce.



CDE is a research and education organization focusing on public policy reform for free and prosperity Burundi



CDE Great Lakes
www.centrefordevelopmentgreatlakes.org